

Après une année de formation avec la promotion n°7 MJPM (Mandataire judiciaire à la protection des majeurs), la remise des Certificats Nationaux de Compétences s'est déroulée le 7 juillet dernier à l'ISSM en présence des employeurs d'Alsace et du nord Franche-Comté, ainsi que de quelques tuteurs de stage. Cette promotion de stagiaires était composée majoritairement de MJPM en poste, de travailleurs sociaux et de personnes en reconversion professionnelle ayant, pour la plupart, été recrutées au cours de la formation. Durant ce moment d'échanges et de convivialité, les anciens stagiaires nouvellement certifiés, ont pu partager ce dernier temps ritualisé dans leur centre de formation, cette dernière étape marquant leur entrée ou leur maintien dans une professionnalité de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

En ce sens, deux témoignages d'anciens stagiaires de la promotion 7 MJPM ont été recueillis.

Mérabha BENCHIKH, Responsable de formation

Notre riche et intense année de formation à l'ISSM.

Notre année de formation pour obtenir le CNC MJPM a été intense, très chargée, particulièrement pour les M.J.P.M. qui étaient déjà en poste ... mais elle a été riche et elle nous a permis de partager nos expériences et nos visions sur le métier que nous exerçons déjà ou vers lequel nous souhaitons nous diriger.

Nos échanges ont été nombreux, entre nous et avec les intervenants, et nos avis ont parfois divergés, mais heureusement car c'est ce qui fait la richesse des débats autour des mesures qui nous sont attribuées. Les questions ne peuvent pas toutes être traitées, notre domaine d'intervention est tellement vaste ; mais nous avons eu la chance de pouvoir profiter de l'expérience de chacun de nous et de nos formateurs, parfois en sentant la dualité juriste/ travailleurs sociaux, parfois posant des questions éthiques qui sont plus que jamais d'actualité (question sur les choix de la fin de vie par exemple...) et ce fut une chance particulière de pouvoir échanger avec Madame la JUGE des tutelles.

« Nous avons avancé grâce à cette formation... dans nos réflexions, notre pratique ou nos projets... »

Nous avons avancé grâce à cette formation... dans nos réflexions, notre pratique ou nos projets...

Le métier de MJPM étant un « jeune » métier il semble nécessaire de rester au fait des différents projets qui sont faits dans le secteur tutélaire, rester vigilants et de ne pas hésiter à entretenir nos réseaux professionnels, pour faire vivre et exister notre profession et tendre vers plus de reconnaissance de celle-ci.

Belle continuation à tous, nouveaux diplômés ou futurs...

Amandine LAGARDE

Ma reconversion professionnelle de MJPM.

Confronté à une période de chômage, j'ai sollicité Pôle Emploi pour une reconversion professionnelle. J'ai ainsi réalisé un bilan de compétences qui a fait ressortir mon intérêt pour le secteur médico-social.

Suite à des recherches concernant les métiers de ce secteur d'activité, je me suis tourné vers le métier de délégué à la tutelle ou MJPM (Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs). Ainsi, j'ai eu l'opportunité de réaliser deux semaines de stage découverte dans des associations tutélaires du nord Franche Comté.

J'ai ainsi pu découvrir les différentes facettes du métier et cela m'a décidé à suivre la formation. J'ai postulé à l'ISSM pour y intégrer la septième promotion.

Au cours des 300 heures de formation dispensées, nous avons pu être en contact avec les intervenants (juge, médecin, psychologues, juristes, mandataires en associations tutélaires et privés, acteurs du secteur médico-social...) en lien avec le métier de mandataire.

Mais aussi avec les MJPM déjà en poste et suivant la formation. Tous nous ont partagé leurs expériences et leurs pratiques.

Durant le stage obligatoire de 350 heures, la référente d'une association tutélaire m'a appris les bases du métier : le volet administratif (courriers, comptes de gestion, document individuel de protection, aides sociales...) mais aussi, les relations avec les partenaires entourant le majeur protégé.

Ce stage m'a ouvert un poste à mi-temps durant neuf mois. Cette opportunité m'a permis d'approfondir mes connaissances du métier en parallèle à la formation.

Les MJPM de l'association mais aussi le personnel administratif m'ont fait partager leurs savoirs pour que mon travail soit plus efficace. J'ai également pu assister à des colloques durant lequel j'ai pu nouer des relations avec des personnes liées à la protection des majeurs (travailleurs sociaux, juge, associations diverses...), qui m'ont été d'une aide précieuse en partageant avec moi leur contacts et leur astuces pour faire avancer les dossiers dont j'avais la charge. Ce métier est différent chaque jour.

« Ce métier est différent chaque jour. Il vous apprend à mieux connaître les gens et à appréhender leurs besoins mais aussi à en savoir plus sur vous-même et à vous améliorer dans vos relations avec les autres. »

Il vous apprend à mieux connaître les gens et à appréhender leurs besoins mais aussi à en savoir plus sur vous-même et à vous améliorer dans vos relations avec les autres. Le principal point à retenir de cette formation et qu'elle s'attache à vous transmettre, c'est que nous sommes là au service du majeur protégé et qu'il est au centre du dispositif. Toute notre action doit viser au bien-être de la personne même si cela va à l'encontre de nos valeurs ou des us et coutumes.

Sylvain BELFILS

Institut Supérieur Social de Mulhouse – Juin 2016